

BON DE COMMANDE

Format en pixels et Tarifs pour une campagne annuelle

1/8 Ecran 128 x 75 :.....	4 800€ HT	Activité supplémentaire :.....	2200€ HT
1/4 Ecran 256 x 150 :.....	7 700€ HT	Ville supplémentaire :.....	2200€ HT
1/2 Ecran 512 x 300 :.....	9 800€ HT	Bannière accueil :.....	26 000€ HT
1 Ecran 1024 x 600 :.....	16 900€ HT	Total annuel HT pour la campagne :	4560€ HT

Nombre de mises en ligne

2 4 6 8 10 12

Coordonnées de l'annonceur

Société : _____ Dirigeant(s) : _____
 Adresse : _____ Code Postal : _____
 Ville : _____ Tél : _____
 Fax : _____ Port : _____
 Mail : _____ Site : _____

Informations sur la mise en ligne

Format de la parution : 1/2 P+ECRAN

Activités : _____

Ville(s) : _____

Prix HT d'une mise en ligne* : XXXX

Prix HT d'une mise en ligne* remisee : 380€

TVA 19,6% : 74,48€

Total TTC D'une mise en ligne* : 454.48€

Observations : EMPLACEMENT OFFERT

OFFRE NON RENOUEVABLE

ACCORD EN 2 OU 3 FOIS SANS FRAIS

Conditions générales de mise en ligne sur www.lemagedelaville.com également consultable sur le site précité.

1) Le présent contrat est conclu pour une durée de 12 mois sauf décision contraire de l'annonceur signifiée par lettre recommandée dans un délai de 7 jours ouvrés suivant la date de signature du présent acte. Dans ce cas la période de mise en ligne ne sera que d'un trimestre. 2) Les prix sont établis pour un paiement comptant. Les tarifs sont indiqués hors taxes. L'exécution d'une commande a un prix convenu n'emporte aucune obligation de la société WTT RCS bordeaux 750 291 668 au capital de 50.000 euros, dont le siège social se situe au 74 rue Georges Bonnac - 33000 BORDEAUX, d'exécuter une commande ultérieure aux mêmes conditions. 3) Les textes et clichés d'annonces doivent être remis à l'éditeur lors de la conclusion du bon de commande. En l'absence de communication de ces documents par l'annonceur dans un délai raisonnable, les indications mentionnées au bon de commande constitueront le message publicitaire. L'éditeur se refuse la faculté de refuser de mettre en ligne une annonce dont la nature, le texte et/ou la présentation serait contraire aux intérêts du site Le Mag' de la ville.com. L'éditeur ne saurait être responsable des textes à caractère publicitaire, lesquels sont mis en ligne sous la responsabilité exclusive de l'annonceur. 4) Préalablement à la mise en ligne, l'éditeur soumettra "une maquette de mise en ligne" à l'annonceur. Celui-ci sera adressé en priorité par courrier électronique à l'annonceur s'il indique une adresse email sur le présent bon de commande ou par courrier postal. En l'absence d'observation de l'annonceur notifiée dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la présentation de la "maquette de mise en ligne" par l'annonceur, cette dernière est réputée acceptée sans réserve. 5) Le délai de mise en ligne du message publicitaire est fixé à trente (30) jours ouvrés à compter de l'acceptation tacite ou expresse de la maquette de mise en ligne par l'annonceur parvenu à l'éditeur. La société ne serait être tenue pour responsable de toute interruption de service ne relevant pas de sa responsabilité directe (panne électrique généralisée, panne des centres de routage, ou interruption des services de liaison entre le site et l'internaute, faits de guerre ou attentats, etc...). 6) En cas de résolution ou annulation du contrat pour le motif et dans les conditions précitées, l'éventuelle responsabilité de l'éditeur ne saurait en aucun cas excéder les sommes perçues au titre du présent contrat. 7) En revanche l'erreur ou l'omission à l'occasion de la mise en ligne du message publicitaire ne pourra ouvrir droit au profit de l'annonceur, le cas échéant, qu'à une réduction du prix en fonction de de l'importance du manquement. Les parties détermineront avec loyauté la réduction du prix dont il s'agit. 8) D'accord entre les parties, toute action en justice en annulation ou résolution du contrat doit être initiée dans un délai de 6 mois à compter de la mise en ligne, à peine de prescription des droits et forclusion de l'action de la partie demanderesse. 9) La présente location est soumise aux droits français et l'annonceur reconnaît que le présent contrat n'est pas soumis aux dispositions des articles L. 121-23 à L. 121-28 du code de la consommation. En cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, le tribunal de commerce de Paris sera compétent. Cette compétence d'attribution s'applique également en cas de référé et/ou d'appel de garantie. La société WTT est chargée de la mise en ligne, de la réalisation et la prospection publicitaire 10) Le site n'entretient aucun lien avec une collectivité publique. 11) Le client annonceur déclare être titulaire des titres ou des diplômes et/ou autorisation qui lui permettent de figurer dans la rubrique choisie conformément à la réglementation qui lui est applicable. *La mise en ligne s'étend d'une location d'une durée de 1 mois. ENGAGEMENT SUR 12 MOIS. 12) La société WTT n'a aucun lien direct ou indirect avec quelque administration (Mairies, Offices de tourisme, collectivités, etc...) et aucun lien avec "Les Pages Jaunes".

Signature du dirigeant et cachet de l'entreprise :

A :

Le :

